

SETHNESS - ROQUETTE

CARAMEL COLOUR

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PROVISOIRE

IMP.AQ.04.B

CARAMEL COLORANT E150a (classe I)

12/01/2010

01. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- 01.1 Désignation commerciale : Caramel Colorant
01.2 Fournisseur : SETHNESS-ROQUETTE
Adresse : 59660 MERVILLE FRANCE
Téléphone / Télécopie : 03.28.50.00.50 / 03.28.50.11.55
Appel d'urgence : 03.28.50.00.50

02. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- 02.1 Substance : oui
02.2 Nom chimique : caramel colorant
02.3 N° CAS : 8028-89-5
02.4 Constituants présentant un danger : non applicable

03. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 03.1 Principaux dangers : non applicable
03.2 Risques spécifiques : non applicable
03.3 Autres données : ne relève pas de la classification des produits dangereux

04. PREMIER SECOURS

- 04.1 Contact avec les yeux : enlever les lentilles de contact et rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
04.2 Contact avec la peau : laver à l'eau.
04.3 Ingestion : consulter un médecin si nécessaire en fonction des symptômes.
04.4 Inhalation : consulter un médecin si nécessaire en fonction des symptômes.

05. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 05.1 Moyens d'extinction recommandés : eau pulvérisée, mousse, extincteur à sec, dioxyde de carbone CO2
05.2 Autres données : point éclair supérieur à 212 °F (100°C)

06. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 06.1 Précautions individuelles : respecter les consignes de protection §8
06.2 Protection de l'environnement : produit ne présentant pas de risque pour l'environnement (biodégradable).
06.3 Méthodes de nettoyage : absorber sur un support inerte, puis laver la zone souillée à grande eau. Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau avant rejet pour l'élimination des résidus se reporter au §13. Le résidu du lavage doit être éliminé dans un égout sanitaire car ce produit contient une demande biochimique en oxygène.

07. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 07.1 Manipulation Mesures techniques : respecter les consignes de protection individuelles §8
Précautions : pas de précautions particulières
07.2 Stockage : pas de mesure spécifique
Mesures techniques : stocker à température ambiante dans un endroit sec, protéger du gel
Conditions de stockage :
Matériaux d'emballage : vrac, fût polyéthylène, conteneur polyéthylène

SETHNESS - ROQUETTE

CARAMEL COLOUR

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PROVISOIRE

IMP.AQ.04.B

CARAMEL COLORANT E150a (classe I)

12/01/2010

08. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- 08.1 Equipement de protection individuelle
- Protection respiratoire : non nécessaire
 - Protection des yeux : non nécessaire
 - Protection des mains : non nécessaire
 - Protection de la peau : non nécessaire
- 08.2 Mesure d'hygiène spécifique : mesures générales d'hygiène relatives à la manipulation des produits chimiques

09. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 09.1 Etat physique : liquide fluide
- Couleur : brun foncé
- Odeur : caractéristique
- 09.2 pH (concentration) : 3.0 – 6.5
- 09.3 Température d'ébullition : 102 – 107°C
- Point d'éclair : > 100°C (212°F)
- 09.4 Caractéristiques d'explosivité : non applicable, liquide aqueux
- 09.5 Densité : 1,25 – 1.40
- 09.6 Solubilité : totalement diluable
- 09.7 Autres données : viscosité à 20°C : < 10000 mPa.s environ

10. STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1 Stabilité : stable en respectant les conditions de stockage §7
- 10.2 Réactions dangereuses : non concerné
- 10.3 Matières à éviter : pas de matière incompatible connue

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1 Toxicité aiguë : LD50: non disponible
- 11.2 Effets locaux : non applicable
- 11.3 Autres données : pas de toxicité connue.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- 12.1 Persistance / Dégradabilité : produit biodégradable
- 12.2 Bioaccumulation : non applicable, produit métabolisé par les organismes
- 12.3 Ecotoxicité : LC50 : non disponible
- 12.4 Autres données : peut contribuer à une demande biochimique en oxygène (DBO) et une demande chimique en oxygène (DCO)

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- 13.1 Déchets des résidus : le résidu sur support inerte peut être éliminé comme un déchet solide (déchet industriel banal) ou incinéré dans une installation autorisée en conformité aux législations, réglementations et arrêtés en vigueur
- 13.2 Emballages souillés : emballage à usage unique. A valoriser ou éliminer selon les conditions locales applicables

SETHNESS - ROQUETTE

CARAMEL COLOUR

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PROVISoire

IMP.AQ.04.B

CARAMEL COLORANT E150a (classe I)

12/01/2010

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	Réglementations internationales	:	non applicable				
14.2	ONU N°	:	non concerné				
			RID/ADR	RTMDR	IMDG	IATA/OACI	
	Classe	:	na	na	na	na	

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1	Etiquetage selon directives CEE	:	non obligatoire					
	Symbole de danger	:	non applicable					
15.2	Autres dispositions	:	le produit est conforme aux réglementations :					
			* FDA – CFR 21 : § 73.85					
			* Additif alimentaire E 150a					
			* FCC en vigueur					

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1	Type d'utilisation :	additif alimentaire
16.2	Numéro d'enregistrement :	N° EINECS : 232-435-9 INS : 150

Note:

Cette fiche complète mais ne remplace pas les fiches de spécifications relatives au produit.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et de respecter les prescriptions réglementaires et autres obligations qui lui incombent lors de la détention, de la manipulation et de l'utilisation de notre produit.

Les renseignements repris sur la présente fiche ne constituent pas une garantie mais sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de l'édition.